

# Formation technique à la réglementation incendie des ERP « toutes catégories »

## LIEU DES FORMATIONS

Téléformation

## THÈME DE LA FORMATION

Formation technique à la réglementation incendie des ERP « toutes catégories »

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se doter d'une connaissance globale des thématiques sécuritaires
- Acquérir la méthodologie nécessaire pour définir les enjeux sécuritaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ERP
  - « Faisabilité/conception/demande d'autorisation/réalisation »
- Savoir mettre en pratique la réglementation ERP

## DURÉE

5 demi-journées « 17 h 30 de formation »

## MÉTHODE DE FORMATION

Conférence assistée par ordinateur  
Animation de cas pratiques de mise en application

## PUBLIC CONCERNÉ

Architectes, contractants généraux, aménageurs & architectes d'intérieur

## MATÉRIELS NÉCESSAIRES POUR SUIVRE LA FORMATION

Ordinateur portable ou un exemplaire papier de la réglementation incendie :

- Code de la Construction et de l'Habitation partie ERP
- Réglementation ERP : Livre I, Livre II titres 1&2 Livre III & Livre IV

## ACCUEIL ET PRÉSENTATION (10 minutes) J1

Tour de table de présentation.  
Présentation de la formation et de ses objectifs.

## INTRODUCTION (20 minutes) J1

La définition de la prévention de l'incendie, l'impact du retour d'expérience sur la réglementation. Le RETEX. Les buts et les objectifs de la prévention.

**OBJECTIF : COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LA LOGIQUE SÉCURITAIRE**

## DÉFINITION, CLASSEMENT DES ERP & RÉGLEMENTATION (3 heures) J1

Les ERP : Définition, hauteur, limite de hauteur et impact de la hauteur des ERP sur les dispositions constructives & réglementaires, sous-sols. Le classement des ERP : Types, groupes & catégories « exercices »

Les groupements d'établissements : Isolés entre eux & non isolés entre eux « exercices »

**OBJECTIF : DÉFINIR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À UN PROJET**

## LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION « ERP » (7 heures) J2 & J3

L'articulation de la réglementation ERP.

Le système d'alarme, les consignes et les moyens de secours.

Les dégagements et la desserte des bâtiments : l'évacuation des occupants, la prise en compte du handicap lors de l'évacuation différée & la terminologie et la conception des dégagements.

Le désenfumage : Définition et objectif du désenfumage, modes & méthodes de désenfumage, obligations de désenfumage.

L'éclairage : L'éclairage normal & de sécurité « d'évacuation & d'ambiance ou d'anti-panique ».

Les mesures à la construction : Le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction, l'aménagement, la distribution intérieure, l'isolement et les locaux à risques.

Les mesures sur les installations techniques.

**OBJECTIFS : INTÉGRER LES PARAMÈTRES DE LA SÉCURITÉ INCENDIE À LA CONCEPTION D'UN PROJET, OPTIMISER & ANTICIPER LES COÛTS**

## LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ERP (45 minutes) J4

La notice de sécurité. « Descriptif et l'usage du CLICDVECRM »

La notice d'accessibilité.

Les demandes de dérogations et les mesures de compensation.

Les travaux.

Les vérifications dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux et la visite d'ouverture.

**OBJECTIFS : SAVOIR CONSTITUER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION & FORMULER DES DEMANDES DE DÉROGATION.**

## LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES (6 heures) J4 et J5

Mise en situation sous forme d'exercices permettant de se familiariser à l'usage de la réglementation ERP & rechercher des solutions techniques et réglementaires puis rappel des dispositions applicables.

Thématiques d'exercices :

- Descriptif d'un établissement « Selon la méthode proposée »
- Classement d'ERP « Types, groupes & catégories »
- Définir la distribution intérieure et les conditions de desserte des ERP
- Réaliser l'isolement de l'ERP par rapport aux tiers
- Définir la résistance au feu des structures
- Définir les caractéristiques du C+D applicables aux façades
- Définir les exigences de résistance au feu selon la distribution intérieure retenue et la présence de locaux à risques
- Concevoir les dégagements
- Définir les obligations de désenfumage
- Définir les moyens de secours
- Formuler une demande de dérogation et proposer des mesures compensatoires
- Mise en situation sur le réaménagement d'un ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie

**OBJECTIFS : SE FAMILIARISER À L'USAGE DE LA RÉGLEMENTATION & RECHERCHER DES SOLUTIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES.**

## DEBRIEFING, BILAN ET ÉVALUATION (15 minutes) J5

Échanges.